



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE TRAITEMENT DES DECHETS

Réf. : NS 1.1
PM : 1
Version : 1
Maj : 22/09/2020
Page : 1/1

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2025

Délibération n° 2025/36

CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS

Membres en exercice : 50

Nombre de votants : 30

Présents à la séance : 26

Date de la convocation : 08 octobre 2025

Secrétaire de séance : Landry LEONARD

Le quatorze octobre deux mille vingt-cinq, à 17h30, les membres du comité syndical du SMET 71, convoqués par M. Dominique JUILLLOT, président, se sont réunis au SMET 71, Route de Lessard Lieu-dit sur les Bois à Chagny, sous sa présidence.

Etaient présents : MM. Dominique JUILLLOT, Landry LEONARD, Joël DEMULE, Michel LEFER, Paul THEBAULT, Claude MENNELLA, Jean-Pierre GIRARDEAU, Pierre RAGEOT, Robert CASENOVE, Gilles JONDET, Bernard DESPLAT, Xavier COSTE, Christian CLERC, Stéphane GROS, Didier FICHET, Laurent PARADIS, Sébastien LAURENT, Bernard NIQUET, Jean-Pierre CHERVIER, Mme Gaelle SAINT-HILARY, MM. René VARIN, Alexandre DUPARAY, Mme Peggy GABORIT, MM. Jean-François JAUNET, Philippe PIGEAU, Noël VALETTE.

Excusés ayant donné pouvoir :

Marc LABULLE, ayant donné pouvoir à M. Dominique JUILLLOT

Guillaume THIEBAUT, ayant donné pouvoir à M. Michel LEFER

Franck SERRAND, ayant donné pouvoir à M. Christian CLERC

François De TRUCHIS, ayant donné pouvoir à M. Didier FICHET

Excusés : Mmes Sylvie TRAPON, Françoise LARGE, MM. Patrick BUHOT, Michel BOULEY, Jean-Noël MORY, Eric BLANC, Julien GANDREY, Alain FAVERIAL, Mmes Catherine AMIOT, Christiane MACE DE GASTINES, MM. Marc MONNOT, Pascal LABARBE, Armando De ABREU, Christophe DUMONT, Mmes Evelyne COUILLEROT, Marie-Claude JARROT.

Absent : MM. Vincent FAGUET, Romain PITTET, Philippe CHARLES DE LA BROUSSE, David MARTI.

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois permanents à temps complet et non complet, nécessaire au fonctionnement des services,

Afin de répondre aux exigences et à la technicité liées aux missions du service financier, au regard de la charge de travail croissante notamment liée à la gestion du tri des déchets recyclables depuis le 1^{er} janvier 2023, et au centre de tri de Torcy, il convient de créer, à compter du 1^{er} novembre 2025, deux postes supplémentaires au service administratif dans les cadres d'emplois d'une part des rédacteurs et, d'autre part des adjoints administratifs.

Ces postes seront des emplois permanents, relevant des catégories hiérarchiques B et C, à temps complet, et seront ouverts, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, aux agents contractuels sur les fondements de l'article L332-14 du code général de la fonction publique.

Dans ce cas, les contrats seront alors conclus pour une durée d'un an et pourront être prolongés dans la limite d'une durée totale de trois ans, si les procédures de recrutement de fonctionnaire n'ont pas pu aboutir.

Les déclarations de vacances de poste seront transmises au centre de gestion.

DECISION

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE COMITE SYNDICAL, A L'UNANIMITE :

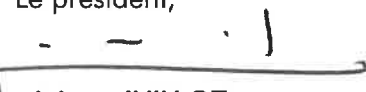
- Crée deux emplois permanents, à temps complet, dans les cadres d'emplois des rédacteurs d'une part et des adjoints administratifs relevant respectivement des catégories hiérarchiques B et C ;
- Inscrit les crédits nécessaires à la rémunération des agents et aux charges correspondantes au chapitre 012 ;
- Autorise Monsieur le président à nommer les agents, dans la limite des postes ouverts, correspondants à ceux-ci, et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme,

Le président,




Dominique JUILLOT